

Se faire accompagner sur la QVCT

Contexte de l'accompagnement :

La DREETS Centre-Val de Loire a sollicité l'URIOPSS Centre pour soutenir, en complément des actions déjà engagées ces dernières années dans notre région, une démarche visant à accompagner les actions des structures pour améliorer l'attractivité des métiers et la santé au travail.

Objectif de l'accompagnement :

L'objectif étant de permettre aux structures d'acquérir la méthode pour intégrer la démarche QVCT durablement dans leur structure grâce à un accompagnement sur-mesure.

Selon le degré de maturité de la structure, Il s'agira de la sensibiliser, l'outiller et l'accompagner afin de cadrer la démarche avec les salariés et représentants, identifier les enjeux clés, d'objectiver les situations à améliorer par la réalisation d'un diagnostic sur un périmètre défini et d'identifier des actions prioritaires sur lesquelles le conseiller accompagnera la structure pour les mettre en œuvre.

Pour ce faire, les participants s'appuieront sur les 6 leviers de la QVCT que sont :

- les relations au travail et le climat social;
- le contenu du travail;
- la santé au travail;
- les compétences et les parcours professionnels;
- l'égalité professionnelle pour tous;
- le management participatif et l'engagement.

Modalités d'accompagnement

Intervenant.e.s :

Chargé.e.s de mission QVCT, Aract Centre-Val de Loire

Public(s), modalités d'accès à l'accompagnement :

Dirigeant.e.s et salarié.e.s, membres du Comité de pilotage QVCT pour 6 associations maximums

Volonté de s'engager dans une démarche QVCT

Programme de l'accompagnement :

Phase 1 / Cadrage

Il s'agit d'un entretien individuel par structure ainsi qu'une réunion en collectif afin de :

- Consolider ou installer la démarche QVCT ;
- Partager les enjeux de la structure en analysant les risques/opportunités ;
- Déterminer le périmètre de la démarche (un projet, un service, tout ou partir des six champs de la QVCT...).

Phase 2 / Diagnostic

Il s'agit d'aider la structure à "faire" un diagnostic en la guidant dans le choix des outils et méthodes pour que l'intervention du conseiller soit source d'apprentissage mais aussi conserver une maîtrise du processus par la structure.

Phase 3 / Expérimentation

Il s'agit de déterminer à partir du diagnostic, les chantiers prioritaires et décrire une feuille de route. Le Conseiller accompagnera dans la formalisation des chantiers et la restitution des résultats.

Phase 4 / Pérennisation

Il s'agit d'effectuer un bilan de la démarche avec celui de l'intervention du conseiller afin de repérer les apprentissages et les conditions d'installation durable de la démarche.

Éléments organisationnels :

Période envisagée :

à compter de février 2025 pour un an environ (planning pour l'accompagnement individuel à définir avec chargé.e.s de mission).

Le coût de cette action est intégralement pris en charge.

Contact

Téléphone : **02.38.62.34.39**

Mail : à uriopss@uriopss-centre.fr

Si vous êtes intéressés par l'action, merci de remplir le formulaire [ici](#)